

**Arrêté temporaire de restriction de circulation
Travaux d'extension du réseau électrique
Secteur de Kerivoret**

N°ARR2021-040

Le Maire de la Commune de PORSPODER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213.1 et L 2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 225,

Vu la demande du 27 juillet 2021 adressée par la Sté GTIE Armorique sollicitant l'autorisation de d'entreprendre des travaux **d'extension du réseau électrique dans le secteur de Kerivoret**

Considérant qu'en raison de ces travaux, il y a lieu d'apporter des restrictions de circulation afin de garantir la sécurité des usagers aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1er : Du 24 août 2021 jusqu'à la fin des travaux (durée estimée : 6 semaines), la circulation des véhicules de toute sorte :

- **SERA INTERDITE « route barrée », route de Prat Joulou, pour permettre le bon déroulement du chantier.**

Le stationnement des véhicules sera interdit dans l'emprise des travaux.

La signalisation sera adaptée suivant l'avancement du chantier.

L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

L'accès des riverains à leur propriété devra également être possible.

- **SERA ALTERNÉE avec signaux tricolores, sur la RD 27 (en agglomération).**

Article 2 : La signalisation de restriction et de déviation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de la Sté GTIE Armorique.

Article 3 : Pendant les périodes d'inactivité du chantier, notamment de nuit et les jours non ouvrables, la signalisation sera adaptée aux seules restrictions de circulation qui seront maintenues.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Ploudalmézeau.

Fait à PORSPODER, le 3 août 2021

Le Maire,

Yves ROBIN

